

# DIAGNOSTIQUER ET REMPLACER LES ÉQUIPEMENTS ÉNERGIVORES

## Poste :

Énergie

	Concerné	Degré de décarbonation
Terrassement	✓	2
Routes	✓	2
Génie civil	✓	2
Voies ferrées	✓	2
Génie électrique	✓	2
Réseaux	✓	2

## Niveau de faisabilité :

Simple

## Potentiel de réduction :

Non évalué

## Indicateurs de suivi :

Consommation d'énergie/an

## Description de la solution :

Il s'agit à partir d'un diagnostic, d'identifier les équipements énergivores au sein de l'entreprise puis de mettre en place un plan d'action pour réduire leur consommation dans la mesure du possible.

## Modalités de mise en œuvre :

Pour mettre en place un plan d'action, il est nécessaire de réaliser un diagnostic afin :

- D'identifier les différents postes consommateurs d'énergie ;
- Détecter des gisements d'économie d'énergie potentiels ;
- Déterminer les actions et investissements nécessaires pour parvenir à exploiter ces gisements au meilleur coût pour l'entreprise.

## Cadre réglementaire :

Toutes les entreprises de plus de 250 salariés ou réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros dont le total de bilan excède 43 millions, doivent, depuis le 5 décembre 2015, avoir réalisé un audit énergétique. Cette démarche doit ensuite être renouvelée tous les 4 ans ([décret du 24 novembre 2014](#)).



# DIAGNOSTIQUER ET REMPLACER LES ÉQUIPEMENTS ÉNERGIVORES

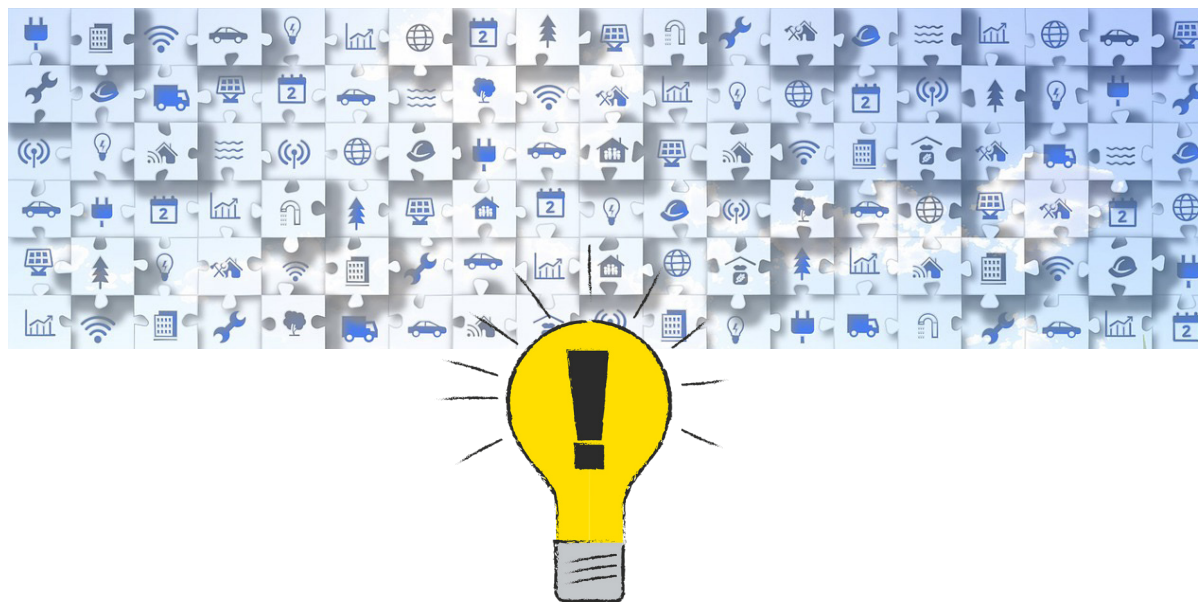
Co-bénéfices sociaux et environnementaux :

→ Réduction de la facture énergétique.

Éligibilité à des soutiens financiers :

L'ADEME accompagne régulièrement les entreprises dans la réalisation d'un diagnostic énergétique. Les modalités d'accompagnement sont précisées sur le site de l'ADEME. Pour une entreprise de plus de 20 et moins de 250 personnes ou «dont l'effectif est compris entre 21 et 249 personnes», le diag eco flux développé par l'ADEME en lien avec BPI est accessible.

Certaines actions mises en place pour économiser de l'énergie peuvent parfois faire l'objet d'un soutien financier par le dispositif de certificats d'énergie ou sous forme de prêt.



Pour en savoir plus

[Plaquette de présentation des CEE du Ministère de l'Écologie](#)

[Tout savoir sur le diagnostic éco flux](#)

